

Crédit Impôt Compétitivité Emploi : le cadeau de trop au patronat !

Le CICE, description du dispositif :

C'est un crédit dont bénéficie l'ensemble des entreprises (hors micro-entreprises ou auto-entrepreneurs), quelle que soit leur forme juridique, leur secteur d'activité ou le régime d'imposition de leurs résultats. Pour tous salaires bruts versés en 2013 qui ne dépassent pas 2,5 fois le Smic ($1430,22 \times 2,5 = 3575,55$ euros), chaque patron percevra en 2014 un **remboursement** égal à 4 % des sommes versées en salaires et charges. En 2015, le remboursement augmentera à hauteur de 6 % pour les salaires versés en 2014. Ce qui veut dire que les patrons empocheront ainsi 13 milliards d'euros en 2014 et 20 milliards en 2015... Contrairement à ce que semble vouloir dire l'intitulé de ce crédit, le CICE va financer essentiellement des emplois non soumis à la concurrence européenne et mondiale. Ainsi Auchan touche 44 millions d'€ pour 2013 alors que Mulliez, son heureux propriétaire, devient dans le même temps la troisième fortune de France ! Ainsi la Poste touche 297 millions d'€ pour 2013 alors que dans le même temps, les plans de suppressions d'emplois se multiplient dans ses services ! Ainsi Radial, la « petite » entreprise de Pierre Gattaz est de plus en plus profitable, 876 000€ de CICE pour 202 000€ d'impôts payés en France, des dividendes qui ont doublé et atteignent 2.8 millions d'euros....

Cette politique engendre un certain nombre d'effets pervers :

Plus les salaires sont bas, moins il rentre de cotisations dans les caisses sociales (maladie, retraites,...) donc le déficit s'aggrave. Et plus les salaires baissent et plus l'économie patine, en glissant « doucement » vers la récession. Le CICE est aussi un dispositif « trappe à bas salaires », le patronat va faire en sorte que le maximum de feuilles de paie passe sous le plafond des 2,5 Smic. 65,7 % de la masse salariale de l'ensemble des entreprises entre actuellement dans l'assiette de calcul, gageons que ce pourcentage va augmenter. Par ailleurs, les donneurs d'ordre utilisent l'argument du CICE pour faire pression sur les sous-traitants afin qu'ils baissent toujours plus leurs prix !

Ce nouveau cadeau coûte particulièrement cher pour des effets limités :

Selon le ministre de l'économie, cela permettrait de créer 300 000 emplois. Or selon l'OFCE (Observatoire français des Conjonctures Économiques), le CICE devrait permettre de créer, au bout de 5 ans, environ 150 000 emplois, c'est-à-dire moitié moins que ce que prévoit le ministre de l'économie. $20 \text{ milliards d'euros par an} / 300 \text{ 000 emplois} = 67 \text{ 000 euros par emploi}$! $20 \text{ milliards d'euros par an} / 150 \text{ 000 emplois} = 134 \text{ 000 euros par emploi}$!

Dans le même temps, le ministère des Finances reconnaît que le cocktail « baisse des charges sur les entreprises » (en vérité, baisse des cotisations sociales !) et « réductions des dépenses » détruit plus d'emplois qu'il n'en crée ! Créer des emplois, c'est pourtant l'objectif affiché du Pacte de responsabilité et de Solidarité (sic) adopté par l'Assemblée dans le cadre du budget rectificatif, le problème, c'est qu'il en détruit 60 000 à l'horizon 2017, selon les calculs du Trésor !

Les Services Impôts des Entreprises en difficulté :

La gestion des remboursements de CICE incombe aux Services des Impôts des Entreprises. Ces services ont été lourdement impactés ces dernières années par une succession de réformes structurelles mais aussi fiscales (fusion Impôts Trésor, réforme de la Taxe Professionnelle, suppressions d'emplois, nouveaux logiciels et nouvelles procédures,...). Ce sont donc des services déjà en grande difficulté qui ont récupéré cette mission. Très rapidement consigne a été donnée de traiter les demandes de remboursements de CICE prioritairement. De plus, même si l'administration n'exerce pas vraiment son droit de contrôle, il faut néanmoins que les dossiers soient complets pour pouvoir les traiter ce qui n'est pas toujours compatible avec une gestion dans l'urgence. Cette priorité des priorités se fait bien entendu au détriment des autres tâches de gestion des services, parachevant la désorganisation. Le délai de traitement des remboursements est étudié au jour le jour par la hiérarchie et gare au service qui prendrait un peu de retard. Une pression extrême semble venir directement de Matignon via Bercy, ce qui pourrait laisser penser que la panique règne dans les hautes sphères... En attendant, les personnels subissent l'aggravation de leurs conditions de travail.

Le CICE coûte donc trop cher pour des résultats contestables.

Pour **la CGT**, il faut utiliser cet argent pour développer l'industrie et les services publics, créer des emplois dans les services qui manquent de personnel : éducation, santé, aide aux personnes âgées... Plus largement, **la CGT** demande l'examen de la pertinence des 230 milliards d'aides publiques annuelles aux entreprises.

Témoignage d'un patron, Xavier Denamur, restaurateur à Paris, sur le Crédit d'impôt Compétitivité emploi

« CICE : FRANÇOIS HOLLANDE VIENT DE ME FAIRE CADEAU DE 50 000 EUROS. François Hollande est sympa, il vient de me donner 49 017 euros ou plutôt il m'a permis de déduire cette coquette somme de mes impôts. Je ne comptais pas dessus. Mes affaires marchent très bien, merci. Je paye déjà mes salariés bien au-dessus de la moyenne de mon secteur. J'ai refait mes banquettes, mon chauffage...

Je ne fais pas d'export et ne compte pas en faire. Je paierai 591 153 euros d'impôts à titre personnel cette année. Bref, je n'en avais pas besoin, mais un petit billet de 50 000 c'est toujours bienvenu.

Franchement merci, François Hollande.

C'est donc aussi ça, le fameux crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ? Un gros cadeau qui ne se voit pas donné à des gens qui n'en ont pas forcément besoin ? Combien d'entreprises, comme la mienne ou encore plus rentables, ont touché le pactole ? Qu'en ont-elles fait ? »

Pour les collègues des Finances Publiques, **la CGT** demande à ce qu'on relâche la pression et que l'on donne aux services les moyens matériels et humains pour pouvoir travailler correctement.

Dans les entreprises privées, **la CGT** s'emparera de la question du CICE partout où elle est présente pour exiger une juste redistribution des richesses en direction de celles et ceux qui les créent : les salarié-es !

Dans l'attente de son abrogation, le CICE doit servir de point d'appui pour nos revendications salariales. Ainsi la **CGT SAIPOL** dans le 44 a exigé que l'intégralité du CICE touché par l'entreprise soit redistribué aux salariés. **La CGT** demandera partout où elle est présente le montant et l'usage qui sera fait du CICE. **La CGT** demande que les représentants du personnel puissent contrôler l'usage qui est fait du CICE. **La CGT** s'appuiera aussi sur ce crédit d'impôt pour demander la résorption de la précarité par l'embauche en CDI des intérimaires et toutes les créations d'emplois nécessaires. Bref, cette manne d'argent public ne doit pas aller dans les poches des actionnaires et des patrons.



Union Départementale CGT 44
Maison des Syndicats
1, place de la Gare de l'État - C.P. n° 1
44276 NANTES cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 80
ud44@cgt.fr

